



le 04/02/23

Bonjour à tous,

Vous le savez, la semaine aura été riche sur le plan des négociations salariales.

Après l'échec de la négociation nationale sur les salaires (voir notre communication précédente), nous étions réunis hier matin dans le cadre de notre NAO (négociation annuelle obligatoire) locale.

Pour rappel :

- La NAO nationale traite des augmentations de la grille des salaires.
- La NAO locale traite de la revalorisation de la REC et des autres modules de rémunération (RCI, RCP, promotions ...), des barèmes kilométriques, la valeur des tickets restaurants et la participation au restaurant d'entreprise.

N'y allons pas par 4 chemins. Vous connaissiez le contexte ! Pour certains d'entre vous, cela vous a même conduit à faire grève le 12 janvier !

Et bien malgré toutes les belles promesses de la direction, « laissez-nous faire pression sur la fédé », « vous verrez, vous ne serez pas déçus » ..., la négociation s'est terminée par un échec ! ENCORE !

On ne va pas se mentir, le gros point de divergence est une nouvelle fois le grand manque de considération de la direction, illustré par le refus de verser un complément de prime, pour ses salariés face à leur fort engagement en 2022.

Pourtant, cette réunion aura eu le mérite, une nouvelle fois, de réunir les 3 syndicats qui ont portés d'une seule voix (après de multiples suspensions de séances) nos ultimes propositions !



le 04/02/23

NOS PROPOSITIONS	DIRECTION
Demande d'une prime complémentaire à la PPV de 1 800 €	UN GRAND NON
+ 5 % sur la REC et les autres éléments de rémunération	+ 4 % sur la REC (idem 2022) et 3.50% sur les autres éléments composant la rémunération
Enveloppe dédiée aux RCI, RCP et Promos : 1.75% de la masse salariale dont 1.30 % sur les RCI et RCP et 0.10 % pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes	Enveloppe dédiée aux RCI, RCP et Promos : 1.75% de la masse salariale dont 1.30 % sur les RCI et RCP et 0.10 % pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes
+5€ sur les montants versés au titre des RCI, RCP et promotions	+5€ sur les montants versés au titre des RCI et promotions. -Rien pour les RCP...déjà fait l'an passé
Lors de promotions : l'augmentation mini doit s'appliquer pour chaque pallier de RCE franchi.	NON, mais on regardera au cas par cas
un objectif que la valorisation de l'expertise soit à hauteur de 20 % de salariés sur un RCP supérieur et de 13 % pour les RCP de niveau 2 et 3	20 % de salariés sur un RCP supérieur dont 13 % sur un RCP de niveau 2 et 3
Hausse des indemnités km de 10%	Pas de hausse pour 2023 !
Participation repas pour le siège : participation CR de 4€ à 4.20 €	Participation repas pour le siège : participation CR de 4€ à 4.20 €
Titres restaurant : de 10 € à 10.50 €	Titres restaurant : de 10 € à 10.50 €

Enfin, il aura donc fallu 3 heures, plusieurs suspensions de séances et une demande de signature au chantage pour obtenir des miettes.



le 04/02/23

Mais ce n'est pas fini... !!!

L'après-midi, les négociateurs étaient de nouveau réunis pour échanger notamment sur la nouvelle organisation du travail.

La direction souhaiterait la décliner sous la forme de 2 accords distincts et nous a livré quelques pistes.

Le travail à distance :

- ✓ Pas d'évolution depuis la dernière « proposition » de la direction, qui reste très frileuse à étendre le TTV dans le réseau. Un problème d'égalité entre les collègues... d'organisation pour les managers...la pérennité de notre model...bref... Celui-ci devrait faire l'objet d'une proposition d'accord sur les bases de **2 jours hebdomadaires pour les sites et 2 jours par mois pour le réseau, les AEL, CMA, Gestion conseillée et agences.**

L'organisation du travail :

- ✓ **Un test sur les horaires réseaux :**
Prévu pour une durée de 6 mois sur les grappes de St Nazaire Commerce et d'Aizenay avec une débauche des collègues à **18H35.**
- ✓ **Horaires des sièges :**
Contrairement à ce qui avait été annoncé, il faudra bien « toucher » à l'accord sur les horaires variables.
En effet, pour adapter notamment les permanences et les caler sur les horaires du réseau, la direction a enfin lâché le morceau, **cela passera forcément par une dénonciation de l'accord**, qui, pour elle, n'est plus adapté car bien trop vieux et plus en phase avec la réalité du terrain.
- ✓ **La modulation de 2h00 dans le réseau :**
Possibilité de faire 2h en moins une semaine et de récupérer la semaine précédente ou la semaine suivante sur certaines plages de la semaine.
- ✓ **La semaine du lundi au vendredi pour les SPAS:**
Dans ce cadre, il sera « proposé » aux Conseillers professionnels, agris et patris de passer au **forfait jours**. Il est également prévu la revalorisation de certains métiers.
- ✓ **Prises de RTT:**
Possibilité pour les salariés du réseau de débaucher plus tôt en prenant sur des jours de RTT.



le 04/02/23

Ainsi donc, après de multiples échanges parfois tendus voir virulents, tintés même par moment d'un certain mépris et trop souvent dédaigneux, nous avons demandé à la direction, afin d'avoir une vision plus claire, tellement cela nous paraît parfois obscurs, une proposition écrite d'accords sur ces 2 points.

Sachant l'impact que ces changements peuvent avoir dans votre quotidien, nous serons extrêmement vigilants au chemin que la direction souhaite nous faire emprunter.

En conclusion, quelques avancées et tests dont nous rediscuterons en particulier le 9 mars lors de la prochaine Négociation. Ces ébauches de propositions sont encore bien loin du cahier de revendication établi suite au mouvement de grève notamment sur les horaires, le TTV et la Flex... alors que déjà la direction nous dévoile ses intentions de toucher aux horaires des services supports des sièges et se met en perspective du déploiement des Middles.

Nous avons besoin de vous. Alors n'hésitez surtout pas, par retour de ce mail, à nous faire part de votre ressenti.

Vos élus SUD

